



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Atelier à spectacles : budget primitif 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL

N°2022-297

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	69
Nombre de pouvoirs	10
Votants	79
Secrétaire de séance : Stephan DEBACKER	

L'an 2022, le 12 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU)
Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; . Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Yannick PAINLEVE

(ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUFFI-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoît LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) donne pouvoir à M. LAMOUR (CRUCEY VILLAGES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. MALHAPPE (GILLES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; Mme PIERRON (Boullay les deux églises) donne pouvoir à M. BLANCHARD (ST SAUVEUR MARVILLE) ;

Il a été exposé que,

Les éléments des budgets primitifs 2023 détaillés sont ceux qui ont été présentés au Conseil communautaire dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2023 lors de la séance du 21 novembre 2022. Certains éléments ont pu évoluer au regard des discussions budgétaires qui se sont déroulées jusqu'alors et pour tenir compte d'informations nouvelles : ceux-ci sont présentés ci-après.

BUDGET ANNEXE ATELIER À SPECTACLE : BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 du budget annexe Atelier à spectacle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **1 597 425 €** en section de fonctionnement ;
- **173 561 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 1 770 986 €**, qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Réelles	1 523 925	Réelles	1 589 925
Ordre	73 500	Ordre	7 500
TOTAL	1 597 425	TOTAL	1 597 425

INVESTISSEMENT

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Réelles	166 061	Réelles	100 061
Ordre	7 500	Ordre	73 500
TOTAL	173 561	TOTAL	173 561

Les opérations d'ordre consistent en :

- l'amortissement des biens (73 500 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (7 500 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement) ;

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer au moins le remboursement du capital de la dette.

1. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
DEPENSES REELLES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	702 345	807 135
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	616 269	643 831
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 350	61 890
66	CHARGES FINANCIERES	13 028	10 569
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	500
Total dépenses réelles		1 376 992	1 523 925
RECETTES REELLES			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	474	0
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	140 000	152 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	343 700	370 600
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	942 500	1 066 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	1 325
Total recettes réelles		1 427 674	1 589 925

Durant l'année 2023, l'Atelier à spectacle (ATSP) mettra en place le nouveau **Festival de territoire** et poursuivra l'objectif de préparer et porter sa candidature au label de **Scène nationale**.

Pour l'année 2023, **une subvention d'équilibre de 1 035 000 euros** est inscrite. En 2022, la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Atelier à spectacle était de 910 000 euros. Cette évolution de 125 000 euros correspond à la participation du budget principal au déploiement du projet de *Festival de territoire*.

La recherche de financements publics supplémentaires figure par ailleurs parmi les priorités affichées par l'Atelier à spectacle.

L'activité artistique de l'Atelier à spectacle représente 549 000 €, comprenant l'achat de spectacles (programmation tout public, jeune public, festival jeune public), le soutien aux créations, les actions en direction des publics (notamment scolaires), ainsi que les frais annexes à la programmation (voyage, hébergement, restauration de équipes artistiques, transport des décors, locations techniques, droits d'auteur).

2. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
DEPENSES REELLES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	57 000	59 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 040	15 600
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 959	91 461
Total dépenses réelles		329 999	166 061
RECETTES REELLES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65 000	28 331
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		35 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	214 317	36 730
Total recettes réelles		279 317	100 061

Les **dépenses réelles d'investissement 2023** s'élèvent à 166 061 euros et se répartissent ainsi :

- remboursement du capital de la dette : 59 000 euros ;
- investissements réels d'un montant de 107 061 euros parmi lesquels l'acquisition de matériels scéniques, des travaux de sécurisation et de conformité (remplacement de portes, de fenêtres, bouches d'extraction, etc.), l'acquisition de matériels informatiques et de bureau.

Ces dépenses sont financées par des **recettes réelles d'investissement** de subventions (35 000 euros de financement de la DRAC pour le matériel scénique d'un montant de 42 500 euros), de F.C.T.V.A (28 331 euros) ainsi qu'au besoin par un emprunt d'équilibre.

VU le code général des collectivités territoriales


VU les instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49

VU la délibération n°2022-250 du 21 novembre 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2023

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : Maxime DAVID, Marie-Françoise SCAVENNEC) :

ARTICLE 1 : - APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe Atelier à spectacle arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées ci-dessus.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié le :</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;">POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Gérard SOURISSEAU Président</p> <p style="text-align: right;">Stéphan DEBACKER Secrétaire de séance</p>
---	---